



## Délégation militaire départementale (DMD) - Bouches-du-Rhône

Dernière modification le 29 août 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

### Contactez-nous

Tél : [04 86 94 38 90](tel:0486943890)(tel:0486943890)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

### Adresse postale

Caserne Audéoud  
111 avenue de la Corse  
BP 40026  
13568 Marseille Cedex 02

### Missions

Conseiller militaire du Préfet pour l'exercice de ses responsabilités de défense, le Délégué militaire départemental (DMD) est le représentant du chef d'état-major des armées dans son département. Il appuie en complément l'action préfectorale dans la planification, la préparation et la conduite d'une crise, et à ce titre, réoriente les demandes de prestations vers les organismes d'armées compétents. En cas d'urgence, le DMD est susceptible, par délégation, d'exercer le contrôle opérationnel des moyens militaires engagés dans le département. Le DMD est également responsable de la coordination des opérations de rayonnement visant à promouvoir l'esprit de défense et à renforcer les liens avec la société civile. Il organise, en liaison avec les autorités civiles, les cérémonies nationales et départementales.

### Responsable(s)

- **Délégué militaire départemental**  
Non communiqué